



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 31 octobre 2012 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : Maurice ROZE

Absents Excusés :

Monsieur Norbert AHLRICHS a donné pouvoir à M. BROUANT Jean Louis

Madame LEROY FLOUVAT a donné pouvoir à M. RAILLARD Jean Luc

I. REGLEMENT CANTINE

Suite à de nombreux problèmes de discipline, les membres de la Commission des Ecoles de Semoutiers et de Richebourg se sont réunis et ont adopté le principe de la mise en place d'un règlement de cantine.

Le règlement présenté au Conseil Municipal de Semoutiers est validé à l'unanimité et sera également présenté au Conseil Municipal de Richebourg. Ce règlement sera distribué à tous les parents d'élèves fréquentant le pôle scolaire de Semoutiers.

II. RAPPORT SUR LA SECURITE ROUTIERE

Chaque conseiller a en sa possession le rapport émanant de la Direction Départementale du Territoire relatif à la sécurité routière au sein de notre village. Le Conseil Municipal approuve la qualité du travail effectué pour la réalisation de cette étude. Après discussion des propositions nouvelles seront proposées à la DDT et le dossier sera de nouveau revu lors d'une prochaine réunion.

III. LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Afin de réaliser la réhabilitation de l'assainissement communal sur nos 2 villages, Monsieur le Maire indique qu'il est indispensable de prendre une délibération afin de mener à bien ce projet.

Après avoir pris connaissance de ces éléments en possession de chaque conseiller, et ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à une consultation auprès des bureaux d'études pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement communaux ;
- fixe les critères de jugement des offres qui seront mentionnés dans le règlement de consultation ;
- retiendra après analyse des offres, l'offre la mieux disante ;
- précise qu'il sollicitera des subventions auprès des financeurs (Etat, Agence de l'eau, Conseil Général) ;
- autorise le Maire à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation des bureaux d'études et à signer au nom de la commune les documents qui s'y reportent.

IV. ECHANGE DE TERRAIN POUR LAGUNAGE

Le Conseil Municipal valide l'échange d'un terrain communal avec les héritiers Brouant. Les frais de notaire, bornage etc... seront à la charge de la commune par 13 voix pour. Monsieur BROUANT concerné sur cette opération n'a pas pris part à ce vote.

V. ONF

Messieurs RAILLARD et GOYARD donne lecture du compte rendu de la réunion organisé par le COFOR le 22 octobre 2012 à Viéville. Monsieur RAILLARD précise qu'une prochaine réunion aura lieu en Mairie de SEMOUTIERS relative au nouveau plan de gestion de la forêt communale et le coût financier.

VI. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur l'immeuble 339 YN 17 situé 2 chemin de Châteauvillain à Montsaon.

VII. CEREMONIE du 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à MONTSAON : dépôt de gerbe au monument aux Morts à 11 heures qui sera suivi du verre de l'amitié. Les enfants de nos écoles seront présents accompagnés par le 61 RA pour nous interpréter l'hymne national.

Venez nombreux.

VIII. EAU DE MONTSAON

Monsieur ROZE fait le point sur les travaux relatifs à la nouvelle conduite d'eau à Montsaon.

IX. DECISION MODIFICATIVE MONTSAON (M49)

Il convient de procéder à une écriture comptable de la commune de Semoutiers envers la comptabilité M49 de Montsaon. Le Conseil Municipal valide cette Décision Modificative.

X. QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Suite à l'orage de grêle et les nombreux dégâts survenus dans notre village. Une réunion est prévue en Mairie entre le syndicat départemental et les représentants de la commune afin de procéder aux réparations nécessaires et à la vérification de tous les circuits électriques. (éclairage public – armoires électriques etc....)
- ↳ Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion du 23 octobre avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves.
- ↳ Monsieur le Maire indique également qu'il a reçu un représentant EDF et qu'il conviendra de vérifier le fonctionnement de certains postes de la commune (station d'épuration – église etc) afin de pouvoir procéder à certaines économies.

LA MUNICIPALITE SOUHAITE LA BIENVENUE A :



☑ **JADE née le 22 AOUT 2012 et félicitations à Clotilde PRUVOT et Nicolas MANCHIN**